

Délibération n° 51 / 2022

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAÏ, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

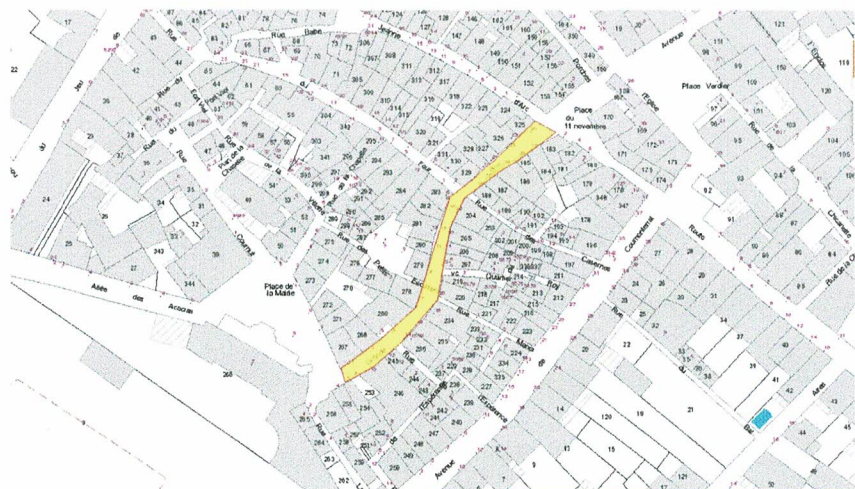
**Urbanisme - Dénomination voirie « Grand'Rue du Réveil Pignonais »**

*Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, expose au conseil municipal*

Monsieur QUILES indique que si la Grand'Rue du Réveil Pignonais existe bien au sein de la commune, celle-ci n'a aucune existence légale puisque sa dénomination n'aurait pas été approuvée par délibération du conseil municipal. En conséquence la création fiscale de cette rue ne peut intervenir comme nous l'on rappelé les services de la direction générale des finances publiques.

Il convient donc de régulariser cette situation.

En conséquence il est proposé au conseil de bien vouloir dénommer la voie située entre l'intersection de la rue Jeanne d'Arc et la place de la Mairie « Grand'Rue du Réveil Pignonais » conformément au plan ci-dessous.



**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 51/2022**

**Objet : Urbanisme - Dénomination voirie « Grand'Rue du Réveil Pignanaise »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette dénomination,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte correspondant.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN